Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 16h03
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_221-DE



# REPUBLIQUE FRANCAISE

| |
|---|
| DEPARTEMENT de l'AISNE |
| ARRONDISSEMENT de LAON |
| CANTON de CHAUNY |
| COMMUNE de CHAUNY |

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Conseil Municipal du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....33
Nombre de conseillers en exercice : .....33

**Etaient présents :**

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI

**Mandat de procuration** : Mme LACAILLE à M. LAPERSONNE ; Mme LEDOUX à Mme PIRAUX ; Mme ISSAAD à Mme AGATI ; M. EL BAIED à M. LIEVIN ; Mme CAURE à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE
**Absents excusés** : Mmes LETRILLARD, FIAN, MM. BEAURAIN et GANTOIS
**Secrétaire de séance :** Mme LEFEVRE Monique

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Absents.....04
Votants.....29

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 16h03
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_221-DE

**Délibération 2021 - 221**

14 - CLASSE DE DECOUVERTE 2022 – PARTICIPATION COMMUNALE.

La Ville de CHAUNY organise **une classe de découverte** sur le thème LA VOILE pour les élèves de CM2 de l'école élémentaire de la Chaussée.

Ce séjour aura pour objectif de pratiquer une activité de plein air et d'expérimenter la vie en collectivité, hors du milieu de vie habituel.

Cette classe de découverte se déroulera à CAP'AISNE (CHAMOUILLE). La classe de CM2 de Madame CAVILLON (23 élèves) en sera bénéficiaire.

Le prix de ce séjour comprend l'hébergement, la restauration et les activités.

Pour 2022, la part familiale et municipale est fixée à 186 euros par élève.

Vu l'avis favorable de la commission éducation et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la part familiale à 93 euros par enfant pour l'année 2022 ; le solde du coût du séjour sera couvert par la commune soit 93 euros par enfant.
- Décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2022.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/12/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 décembre 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.